

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SESSION ORDINAIRE
Séance du 05 juillet 2021**

N° 198/07/2021 : BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2021- BUDGET ANNEXE ZAC BAS PAYS

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi 05 juillet à 18h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis à l'Espace VALOREM 95 Grande Rue Sapiac à Montauban, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 29 juin 2021.

Présents Titulaires : 38

Mesdames, Messieurs, Mathieu ALBERT, Philippe BECADE, Danielle BEDOS, Marie-Claude BERLY, Alain BODERIOU, Nadine BON, Bernard BOUTON, Nadine BOUVET, Hervé CAMINEL, Aline CASTILLO, Nadia CHEKLIT, Axel de LABRIOLLE, Marie-Agnès DETAILLEUR, Thierry DEVILLE, Sandrine DIAZ, Laurent FARRUGIA, Jean-Pierre FOISSAC, Pauline FORESTIE, Alain GABACH, Jean-François GARRIGUES, Stéphane GONZALEZ, Paul GRAND, Annie GUILLOT, Arnaud HILION, Khalid LAABID, Francis LABRUYERE, Francis MASSIMINO, Gilles MENEGHETTI, Christian MOULIS, Paulette MULLER-DUPONT, Stéphanie OLIVE, Laurence PAGES, Bernard PAILLARES, Bernard PECOU, Claudine PEIRONE, Rodolphe PORTOLES, Claude VIGOUROUX, Michel WEILL.

Absents ayant donné pouvoir : 8

Mesdames, Messieurs, Jean-Martial DEJEAN à Bernard BOUTON, Colette ESNAULT à Stéphanie OLIVE, Lucie FOURNEL à Stéphane GONZALEZ, Jacques GAYRAL à Aline CASTILLO, Clarisse HEULLAND à Philippe BECADE, Sandrine LAGARDE à Rodolphe PORTOLES, Véronique LAGARRIGUE à Marie-Claude BERLY, Françoise PIZZINI à Michel WEILL.

Absents Excusés : 2

Messieurs, Michel CORNILLE, Jean-Louis IBRES.

**Monsieur Axel de LABRIOLLE donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,**

Vu la délibération n° 88 du 8 avril 2021, portant adoption du Budget Primitif Annexe ZAC Bas Pays 2021,

Le budget supplémentaire (B.S.) est un document d'ajustement budgétaire et comporte une particularité par rapport aux décisions modificatives (D.M.). Il doit en effet retracer comptablement les affectations des résultats de l'exercice 2020, en section d'investissement et de fonctionnement et la reprise des restes à réaliser d'investissement de l'année N-1.

Le Budget Supplémentaire de l'année N est présenté et voté après la constatation et le vote des résultats à travers l'adoption du Compte Administratif de l'année N-1.

Document d'affectation des résultats, document d'ajustement budgétaire, de chapitre à chapitre (chapitre 23 à chapitre 21 par exemple), document de reprise des restes à réaliser, le Budget Supplémentaire peut aussi retracer l'inscription de dépenses et recettes nouvelles financées prioritairement par les résultats de l'exercice 2020, si ceux-ci le permettent.

Cette définition du B.S. s'applique pour le Budget Annexe ZAC Bas-Pays du Grand Montauban Communauté d'Agglomération.

Le Budget Supplémentaire 2021 s'équilibre en dépenses et recettes par section comme suit :

En section de fonctionnement figure principalement :

En dépenses :

Chapitre 011 : Charges à caractère général : 10 K€.

Ces inscriptions correspondent à un complément de crédit de dépenses de consommation d'énergie liée à l'éclairage public pour 14 K€ et à un ajustement à la baisse du besoin de crédits de travaux à hauteur de 4 K€.

Chapitre 66 : Charges financières : - 10 K€

Cette réduction de crédit correspond à des gains financiers pour 2021 issus du réaménagement en cours de deux prêts.

En section d'investissement figure principalement :

On enregistre en dépense la reprise du solde d'exécution d'investissement 2020 (hors restes à réaliser) constaté à la clôture de l'exercice 2020 d'un montant de 1 167 885.85€ (compte 001), principalement financée par la reprise du total des restes à réaliser 2020 en recettes d'investissement à reporter en 2021 d'un montant de 1 153 512 €.

Enfin, en dépense et recette d'ordre de fonctionnement et d'investissement, on retrouve l'ensemble des éléments de valorisation liés aux frais financiers, variation de l'actif en application de la norme comptable de gestion de stock en vigueur.

Au final, le Budget Supplémentaire 2021 Budget Annexe ZAC Bas Pays présenté s'équilibre en dépenses et recettes par section comme suit :

**BUDGET ANNEXE SUPPLEMENTAIRE
ZAC BAS PAYS 2021**

F/I	R/O	DEPENSE		RECETTE		
		Chapitre	Proposition	Chapitre	Proposition	
FONCTIONNEMENT	REEL	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	10 000,00		
		66	CHARGES FINANCIERES	-10 000,00		
		<i>Total Dépenses Réelles Fonctionnement</i>		<i>0,00</i>	<i>Total Recettes Réelles Fonctionnement</i>	
	ORDRE	043	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	-10 000,00	042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS
					043	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
	<i>Total Dépenses Ordre Fonctionnement</i>		<i>-10 000,00</i>	<i>Total Recettes Ordre Fonctionnement</i>		<i>-24 373,85</i>
	REPORTS	<i>Résultat de fonctionnement Reporté</i>		<i>0,00</i>	<i>Résultat de fonctionnement Reporté</i>	
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		-10 000,00	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		-10 000,00	

F/I	R/O	DEPENSE		RECETTE			
		Chapitre	Proposition	Chapitre	Proposition		
INVESTISSEMENT	REEL	<i>Total Dépenses Réelles Investissement</i>		<i>0,00</i>	<i>Total Recettes Réelles Investissement</i>		
	ORDRE	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	-14 373,85			
		<i>Total Dépenses Ordre Investissement</i>		<i>-14 373,85</i>	<i>Total Recettes Ordre Investissement</i>		<i>0,00</i>
	REPORTS	<i>Restes à réaliser de l'exercice précédent</i>		<i>0,00</i>	<i>Restes à réaliser de l'exercice précédent</i>		<i>1 153 512,00</i>
		<i>Résultat d'investissement reporté</i>		<i>1 167 885,85</i>	<i>Résultat d'investissement reporté</i>		<i>0,00</i>
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		1 153 512,00	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		1 153 512,00		

TOTAL DEPENSES	1 143 512,00	TOTAL RECETTES	1 143 512,00
-----------------------	---------------------	-----------------------	---------------------

Le Budget Annexe ZAC Bas Pays 2021 (équilibré en dépenses et recettes) s'établit donc ainsi :

BAS-PAYS

	Budget Primitif	Budget Supplémentaire	TOTAL
Investissement	2 374 510,00	1 153 512,00	3 528 022,00
Fonctionnement	4 700 108,00	-10 000,00	4 690 108,00
TOTAL	7 074 618,00	1 143 512,00	8 218 130,00

Considérant que le Budget Supplémentaire Budget Annexe ZAC Bas Pays 2021, dans sa version réglementaire et détaillée, a été joint à la présente, et adressé à tous les conseillers communautaires avec la convocation à la séance,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 21 juin 2021,

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- adopter le Budget Supplémentaire 2021 – Budget Annexe ZAC Bas Pays, tel que présenté.

Après délibération du Conseil Communautaire, la proposition ci-dessus est :

ADOPTÉE PAR 41 VOIX POUR ET 5 VOIX CONTRE

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :
12 JUIL. 2021

De sa publication et/ou affichage le :
12 JUIL. 2021

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 05 juillet 2021

Le Président,
Thierry DEVILLE

